

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre, formant quorum sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directeur général par intérim, Robert Leclair, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, ainsi que 12 citoyens sont également présents.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

**244-09-2021**

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que

l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

10.1 Asphalte recyclée

**ADOPTÉ.**

**245-09-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le

procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ.**

**246-09-2021**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le

directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100769-09-2021 et le numéro de la présente résolution :

- liste des comptes fournisseurs au montant de 135 516,67 \$;
- Liste sélective venant de l'historique des chèques portant les numéros 9444 à 9477 au montant de 8 987,61 \$;
- Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les numéros 15412-0KDF7 à 15215-0HQMK au montant de 9 135,93 \$;
- Liste des dépenses incontournables portant les numéros de chèque 9466 à 9479 et les numéros de confirmation 15516-0LDYY à 25215-54958 et deux prélèvements pour un montant total de 98 285,74 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 portant les numéros de dépôt 518241 à 518262 au montant de 66 561,59 \$.

**ADOPTÉ.**

## **DÉPÔT DE DOCUMENT**

### **INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

M. le maire, donne l'information sur les sujets suivants :

- La limite de charge sur le pont du lac des Sables sera abaissée à 15 tonnes pour la période d'asphaltage du tablier (18 et 19 septembre). Elle reviendra à 24 tonnes après cette période;
- Le marché public aura lieu le 2 octobre prochain au centre des loisirs; l'inauguration du parc intergénérationnel se fera lors de cet événement;
- Le déjeuner du maire 2021 est annulé en raison des mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire;
- Lettre du CRJ – remerciements pour le salaire de l'animatrice de camp de jour 2021 ainsi que l'aide financière de 1 500 \$;
- Demande de prolongement de trottoir sur le chemin Ruisseau-Serpent;
- Demande de dos d'âne – chemin Saint-Denis. La demande sera transmise à la municipalité de Val-des-Bois qui est responsable de ce chemin et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus proposera son soutien.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**247-09-2021**

#### **MRC D'ANTOINE-LABELLE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DES SUPRALOCAUX 2021**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités de la MRC visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec Mont-Laurier, du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité de diffusion et d'équipements supralocaux, soit renouvelée jusqu'au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CITATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE NOTRE—DAME-DU-LAUS À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller, François Monière que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 10-10-2021 sera soumis pour adoption afin d'établir la citation de l'Hôtel de ville de Notre-Dame-du-Laus à titre d'immeuble patrimonial.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE.**

248-09-2021

**CRJ – BOURSE D'ÉTUDE 2021-2022**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 2 000 \$ soit versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études et que Mme Sylvie St-Louis soit mandatée pour représenter la Municipalité au sein de ce comité.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 1 000 \$ de la subvention soit réservé aux étudiants universitaires.

**ADOPTÉ.**

249-09-2021

**RÉSEAU CELLULAIRE**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'un comité soit formé afin que des pressions soient faites auprès de Bell pour l'amélioration du réseau cellulaire sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

250-09-2021

**DÉROGATION MINEURE – 2021-0868**

ATTENDU que Mme Sylvie Roy demande de lui accorder une dérogation mineure à l'article 8.3.2 alinéa f) du règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Rurale 09 (RU-09) sur les lots 5 749 466 et 4 578 967 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure projette la construction d'un abri d'auto permanent;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à réduire à 1.97 mètres la marge de recul située entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire devant, normalement, être à 3 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande lors d'une rencontre tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et recommande au conseil d'accepter la demande sous condition que cet abri ne pourra jamais être fermé pour devenir une remise ou un garage;

ATTENDU qu'un avis public a été publié en date du 2 septembre 2021 aux deux endroits désignés par le conseil soit, au bureau municipal et à l'église et dans le journal l'Info de la Lièvre édition du 08 septembre 2021;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accorder à Mme Sylvie Roy, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et accepte l'empiétement de 1.03 mètres sur la marge de recul située entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire pour la construction d'un abri d'auto permanent sous condition que cet abri ne sera jamais fermé pour devenir une remise ou un garage.

**ADOPTÉ.**

251-09-2021

**APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 22897**

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7401-33-5784, plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 22897 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de cinq (5) terrains pouvant recevoir des constructions;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7401-33-5784, dit plan effectué par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 22897 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

**TRAVAUX PUBLICS**

252-09-2021

**CONTRAT 8809-21-4584 – ROUTE 309**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité  
d'accepter l'offre d'exécution de travaux relatifs au contrat 8809-21-4584 consistant à la fourniture d'équipement, au déneigement et déglacage de la Route 309.

De plus, que M. Robert Leclair, directeur général par intérim, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

253-09-2021

**CONTRAT 8809-21-4496 – CHEMIN DU POISSON-BLANC**

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité  
d'accepter l'offre d'exécution de travaux relatifs au contrat 8809-21-4496 consistant au grattage et mise en forme ainsi qu'au déneigement et déglacage du chemin Poisson-Blanc.

De plus, que M. Robert Leclair, directeur général par intérim, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

254-09-2021

**MRCAL – ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ.**

**255-09-2021**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Remplacement du moteur hors-bord
- Achat d'une scie à chaîne
- Achat de batteries

**ADOPTÉ.**

**256-09-2021**

**CONGRÈS ANNUEL DES POMPIERS**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du service d'incendie à participer au congrès annuel de des pompiers qui se tiendra à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et déplacement, soient à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉ.**

## LOISIRS ET CULTURE

257-09-2021

### APPUI À LA CPPB – DÉPÔT PAFSSPA

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la Corporation du Parc du Poisson Blanc (CPPB) dans le cadre de son projet «Réfection des sentiers de randonnée pédestre et en raquettes de la Montagne du Fort – volet 3 » afin que la CPPB puisse bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA 2022);

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à appuyer financièrement pour un montant de 20 000\$ le projet de la CPPB dans le cadre du PAFSSPA du MEES.

De plus, que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à conclure une entente de service avec la Corporation du Parc du Poisson Blanc dans le cadre du projet de réfection des sentiers de randonnée pédestre et de raquettes de la montagne du Fort Volet 3 afin que ces sentiers soient accessibles à l'ensemble de la population gratuitement.

**ADOPTÉ.**

258-09-2021

### PANNEAUX MODULES D'ENTRAÎNEMENT – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à faire l'acquisition d'un panneaux-affiche pour les modules d'entraînement au parc intergénérationnel au montant de 2 190 \$ taxes incluses tel que démontré sur la confirmation de prix # 35786.4 préparée par Tessier Récréation-Parc.

**ADOPTÉ.**

259-09-2021

### ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENT – FÊTE DE L'HALLOWEEN ET FÊTE DE NOËL

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'un

budget de 6 000 \$ soit alloué au service des loisirs dans le cadre des activités des fêtes de l'Halloween et de Noël.

**ADOPTÉ.**

260-09-2021

### DÉCORATIONS ET LUMIÈRES DE NOËL

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à faire l'acquisition de décorations et de lumières de Noël pour un montant approximatif de 13 000 \$.

**ADOPTÉ.**

**261-09-2021**      **PASSEPORT VACCINAL**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que,  
dorénavant, le passeport vaccinal sera exigé pour toutes les activités intérieures  
de divertissement de la Municipalité et ce, pour tous les participants ainsi que les  
animateurs.

**ADOPTÉ.**

**262-09-2021**      **FORMATION – EMPLOYÉS**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la tenue d'une formation relative à l'aménagement et l'entretien des  
patinoires extérieures et ce, pour tous les employés volontaires au coût de  
1 200 \$.

**VARIA**

**263-09-2021**      **ASPHALTE RECYCLÉE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter 1500 tonnes d'asphalte  
recyclée au coût de 11 \$ la tonne.

**ADOPTÉ.**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions s'est tenue de 20 h 45 à 21 h 15.

**264-09-2021**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stéphane Roy  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que la  
présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
Maire

Par .....  
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire